

## Titres d'affaires et des appellations

---

Votre conseiller est un employé d'Edward Jones. Les conseillers d'Edward Jones détiennent le titre de conseiller financier (conseiller en investissement au Québec). L'emploi d'aucun autre titre n'est permis. Nos conseillers en investissement sont inscrits auprès de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) à titre de conseillers en placement.

Les conseillers autorisés par l'OCRCVM à offrir des services au sein de sociétés réglementées par l'OCRCVM doivent réussir le Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, le Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite, comprenant le Code de déontologie et les normes de conduite de la personne inscrite dans le secteur des valeurs mobilières au Canada. Une fois embauchés par Edward Jones, les conseillers doivent suivre un programme de formation de 90 jours et se soumettre à une vérification rigoureuse de leurs antécédents avant d'obtenir l'autorisation de travailler. Ils doivent aussi suivre des programmes de formation continue après leur inscription pour toujours respecter les normes de compétence requises. Tous les trois ans, les conseillers doivent suivre un programme de formation continue comportant 12 heures de cours de conformité et 30 heures de cours de perfectionnement professionnel.

Les conseillers d'Edward Jones sont autorisés à utiliser les désignations financières approuvées. La vérification de ces désignations repose sur une liste de critères définis. Les personnes qui ont réussi les examens d'admission et conservé leur statut en suivant une formation continue et en respectant les normes de déontologie minimales peuvent utiliser les désignations financières approuvées par leur société sur leurs cartes professionnelles, dans leur publicité et sur leur papeterie.